COMMUGNYcation

www.commugny.ch – Publication officielle de la Commune – admin@commugny.ch

Droits réservés

Editorial

Le Collège des Rojalets fête ses 25 ans en grandes pompes

C'est grâce à l'entente des communes de Terre-Sainte que depuis 1991, nos élèves n'ont plus besoin d'aller à Nyon pour suivre un enseignement secondaire de qualité.

Afin de fêter dignement ce jubilé, le Directeur Monsieur Pierre-Etienne Gschwind, accompagné d'un comité fort de nombreux élèves de l'Etablissement, a proposé les jeudi, vendredi et samedi 4, 5 et 6 mai de venir assister aux nombreuses animations présentées, animations qui furent largement suivies.

En effet, par la force d'un programme riche - un spectacle (« 25 », une comédie écrite par l'auteur romand Eugène et jouée par les élèves), de concerts avec les élèves actuels et quelques anciens dont la chanteuse Shana Pearson, des portes ouvertes préparées par les élèves (le Café 25ème, le parcours 25 ans / 25 volées, l'exposition artistique, ainsi que d'autres activités surprises), et enfin le 25ème Bal réservé aux actuels et anciens élèves - cet anniversaire fut plus qu'une réussite.

L'entrée étant libre, une récolte de fonds a été effectuée pour la Fondation Yann Verdina, élève décédé en 1995.

Nous félicitons tous les organisateurs de cet événement et vous donnons rendez-vous dans 25 ans pour le 50ème où le Bal des Anciens élèves promet d'être festif.

Texte : Pierre Maillebiau

et si le temps nous était conté Les Roj' 25è

COLLEGE SECONDAIRE TERRE SAINTE - COPPET

Evénements

Noël des aînés 2016

Le 3 décembre, la Municipalité a eu le grand plaisir d'accueillir les aînés de notre village qui sont venus nombreux déguster le repas de Noël et retrouver des amis qu'ils n'ont peut-être pas la possibilité de rencontrer pendant l'année. Le repas a été agrémenté par une animation musicale interprétée par une yodleuse qui a littéralement envoûté l'assistance. Notre syndique, Odile Decré, n'a pas pu résister au plaisir d'entonner *le Ranz des Vaches* en duo avec l'artiste invitée.

Texte et photo : Harry Schaub

90 ans de Mme Rossi Espagnet

Mme Rossi Espagnet a eu le plaisir de fêter joyeusement ses 90 ans, le 21 décembre de l'année dernière, bien entourée par plusieurs membres de sa famille. En effet, une partie de ses enfants et petits-enfants étaient présents pour son anniversaire. Habitant Commugny depuis 1992, elle est venue s'y installer avec sa famille après avoir vécu dans plusieurs autres pays, en fonction des obligations professionnelles de son époux. Le couple a eu quatre enfants qui leur ont donné de nombreux petits-enfants et arrière petits-enfants. La Municipalité a eu le plaisir de transmettre ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'occasion de cet anniversaire.

Texte et photo : Odile Decré

Fête de la Raisinée 2016

Une fois encore, le domaine de Trembley de Pierre Bigler a accueilli la Fête de la Raisinée. L'Amicale des Pompiers, aidée de nombreux bénévoles, a organisé cette manifestation dont le clou fut la cuisson de jus de pommes pendant 24 heures dans un chauderon en cuivre de 500 litres prêté par Johnny Decré.
Les agriculteurs d'Eco_Terre-Sainte ont également rencontré un gros succès avec leurs produits issus de leurs domaines.
La soirée a été animée par un excellent groupe musical bavarois qui a retenu les nombreux convives présents.

Texte : Harry Schaub

Brûler de sapins du 6 janvier 2017

Depuis quelques années, l'Amicale des Pompiers propose aux habitants de Commugny de donner une fin de vie à leurs sapins de Noël dans un spectaculaire feu de joie derrière la salle communale.

Les enfants adorent et leurs parents également, d'autant plus qu'ils peuvent pendant ce temps déguster un succulent vin chaud concocté par Denis Hermanjat.
Nous remercions l'Amicale des Pompiers pour l'organisation de cette fête qui s'est poursuivie par une délicieuse raclette et autres gourmandises.

Texte : Harry Schaub

Comment mettre en pratique ce que l'on apprend à l'école

C'est ce qu'ont fait quelques jeunes du CJLT (centre des jeunes et de loisirs de Terre-Sainte) - La Baraka - samedi 11 mars à la déchetterie intercommunale de 9h à 13h.
Sur une initiative des deux animateurs, Mano et Mathieu, les jeunes bénévoles équipés de gilets jaunes et de gants ont aidé les usagers à vider leur véhicule et trier les déchets.

Un café-croissant était même proposé à ceux qui le souhaitaient. Au vu de l'entrain des enfants ainsi que de l'accueil des usagers unanimement satisfaits, cette initiative sera certainement renouvelée.

Texte : Pierre Maillebiau - Photo Frédéric Richard

A conserver

Taille des haies

Afin de préserver de bonnes relations de voisinage et garantir la visibilité sur les voies publiques et privées, la Municipalité rappelle quelques règles extraites des règlements que chacun doit respecter.

Haies et plantations le long de routes et de chemins privés

Règlement communal de Police
Art 29 - *«Les arbres, arbustes, haies, etc., plantés dans les propriétés bordières doivent être taillés avant le 31 août de chaque année, dernier délai, de manière à ne pas masquer la visibilité en général, les signaux de circulation, les plaques indicatrices des noms de rues, les numéros des maisons, ou les lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons».*

Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions
Art 51 al. 2 - *«Les clôtures et les murs situés le long des chemins publics ou privés seront posés à 0.50m en retrait de l'abornement ou de la surface grevée de servitude de passage. Leur hauteur ne dépassera pas le niveau du terrain fini de plus de 2m».*

al. 3 - *«Pour les haies, ce retrait est de 1m».*

Règlement d'application de la loi sur les routes
Art 10 al.1 - *«Aucun arbre ne peut être planté sur les fonds riverains de toutes les routes cantonales et des routes communales de première classe à moins de 6 mètres de la limite du domaine public».*

al. 4 - *«Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante:*
- au bord des chaussées: à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur;
- au bord des trottoirs: à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété».

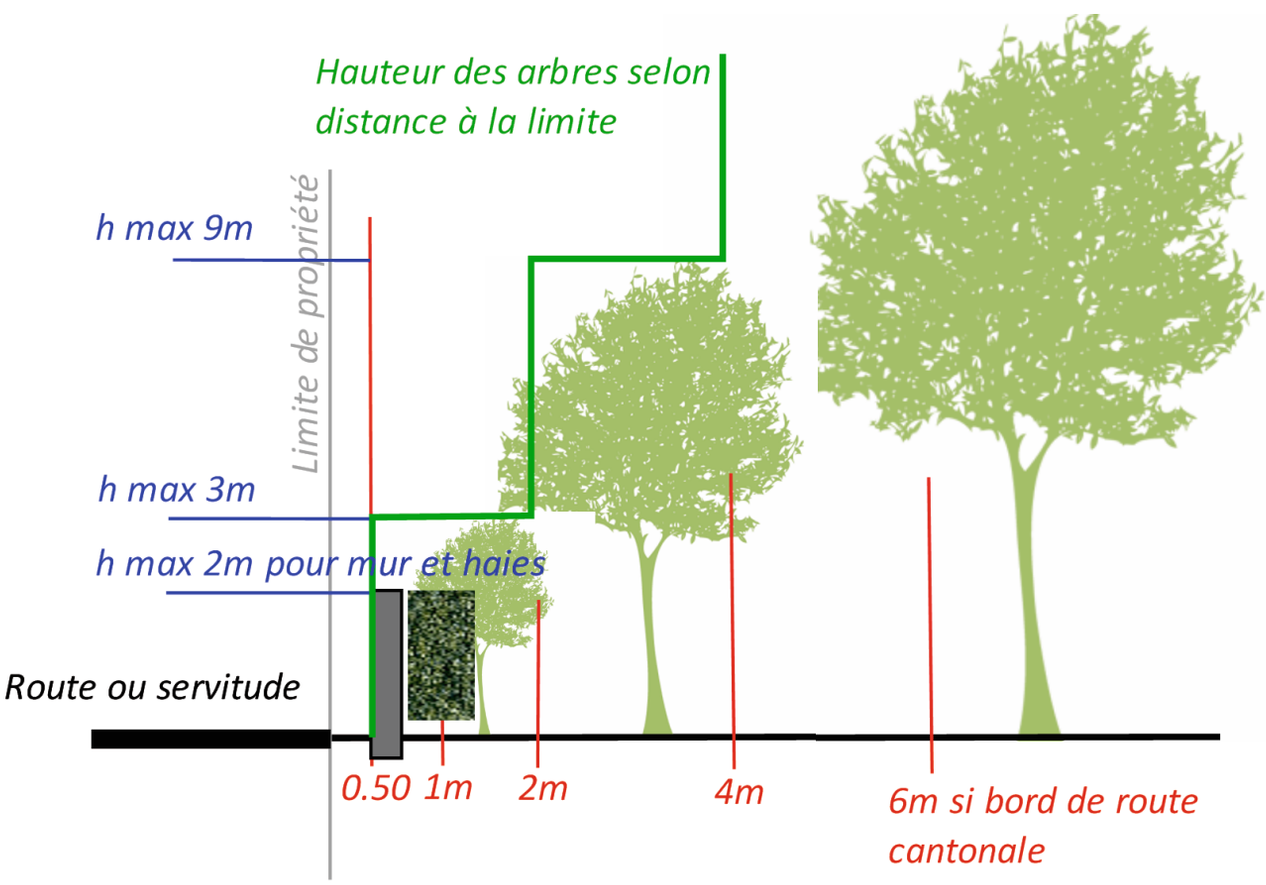

A conserver

Haies et plantations entre parcelles privées

Code Rural et foncier
Art 37 Haies vives - a) Distance minimale
«Le propriétaire d'un fonds ne peut le clore par une haie vive à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite, ou d'un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire».

Art 38 - b) Hauteur
al.1 - *«La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire».*

al.2 - *«Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale».*

Art 52 - Distances a) minimales
«Il ne peut être fait, sans le consentement du voisin, aucune plantation d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite, ou d'un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire».

Art 56 - e) Autres cas
«à partir des distances prescrites par les articles 37 et 52, et hors des cas d'application des articles 38 et 53 à 55, toutes plantations d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux doivent être maintenues aux hauteurs suivantes:
a) jusqu'à la distance de deux mètres de la limite:
- deux mètres si le fonds voisin est une vigne
- trois mètres dans les autres cas».
b) «de deux à quatre mètres de la limite:
- six mètres si le fonds voisin est une vigne
- neuf mètres dans les autres cas».

Double page: Yves Hermanjat

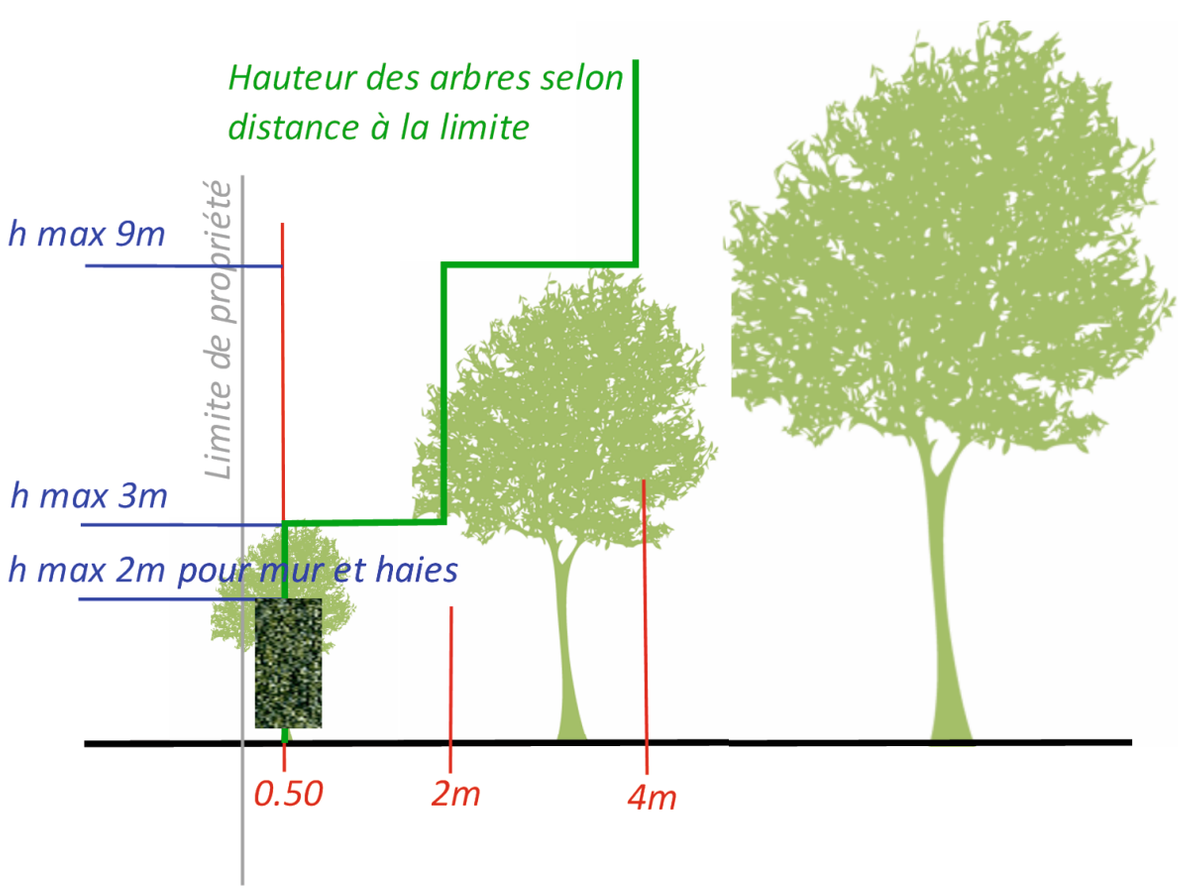

Schéma pour plantations entre deux parcelles privées
Si la parcelle voisine est une vigne, voir les textes ci-dessus pour les distances et les hauteurs prescrites

Mémento

Bicentenaire de la disparition de Germaine de Staël

Droits réservés

Mme de Staël devant le buste de son père, par Massot

UN TGV pour Mme de Staël à Coppet - Le 13 juillet 2017 à 16h11 un train à grande vitesse quittera la gare de Lyon à Paris et arrivera en gare de Coppet à 19h31.
Ce projet fait partie des événements organisés pour commémorer le décès de Mme de Staël à Paris le 14 juillet 1817 suivi quelques jours plus tard, du rapatriement de son corps dans le canton de Vaud pour son inhumation.

Ce voyage sera toutefois plus festif, en effet, ce convoi se muera en véritable « train-théâtre » qui mettra en scène la difficile relation de Germaine de Staël avec Napoléon.

Une première dans un TGV Lyria : une zone piano-bar pour des moments festifs.

Le train, à son arrivée à Coppet, sera accueilli par des représentants des milices vaudoises en habit et armes d'époque.

Vous trouverez plus d'informations sur le site : www.festivaldestael.ch

Pour les réservations : info@chateaudecoppet.ch ou au tél. +41 78 609 75 19.

Photo Mise à disposition par la Fondation du Château de Coppet

Brunch musical à Prémyes

L'Association des Amis de La Fondation Engelberts pour les arts et la culture organise le 11 juin 2017 dès 11h00 à Prémyes, route de la Gare 12 à Mies, un brunch de soutien à la fondation pour lui permettre de poursuivre ses activités de promotion d'artistes professionnels désireux de monter leur spectacle ou bénéficier d'une bourse d'étude.
Pour plus d'informations : www.fondation-engelberts.org ou 079 915 60 14

Texte extrait de l'article paru dans 24 Heures du 20 février 2017

Agenda 2017

01 août : Fête nationale
02 août : Saucissons à la braise
02 sept.: Fête du village et course de caisses à savon

Votations :
24 septembre - 26 novembre

Séances du Conseil communal :
21 juin - 27 septembre - 25 octobre - 15 novembre - 13 décembre

Conseils

Plan canicule: rester au frais

Les périodes de grandes chaleurs sont éprouvantes particulièrement pour les seniors et les enfants en bas âge. Voici quelques principes à respecter :

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Ne pas s'exposer au soleil
- Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance
- S'habiller légèrement
- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit et le matin
- Boire régulièrement sans attendre la soif
- Prendre des douches ou bains frais
- Servir des repas frais riches en eau
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement, de maladies chroniques, cardiologiques ou neurologiques
- Surveiller les signes de fatigue, de sécheresse de la peau et de déshydratation

En cas de nécessité, appeler la centrale des médecins de garde au 0848 133 133 ou les urgences au 144.

Texte : Harry Schaub

Conseil communal

Extrait du PV du Conseil communal du 14 décembre 2016

Proposition de suppression de la Commisson «aux affaires régionales». Cette proposition est acceptée par 42 voix et 1 abstention.

Demande d'examen concernant le financement de l'étude hydrologique et hydraulique du cours d'eau Le Greny.
Cette demande d'examen est renvoyée à la Commission des finances et à la Commission de l'environnement à l'unanimité.

Demande d'examen pour le remplacement d'un tracteur au service communal de la voirie.
Cette demande d'examen est renvoyée à la Commission des finances à l'unanimité.

Préavis municipal no 06/2016 concernant le budget 2017
Ce préavis est accepté par 42 voix et 1 abstention.

Préavis municipal no 07/2016 concernant le Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.
Ce préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis municipal no 09/2016 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 202'500.- TTC pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale de Coppet/Commugny à Coppet.
Ce préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis municipal no 10/2016 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 134'000.- TTC pour l'achat d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur pour le Service de Défense et de Secours de Terre Sainte (SDIS).
Ce préavis est accepté à l'unanimité.

Bureau du Conseil

Extrait du PV du Conseil communal du 8 février 2017

Préavis municipal no 01/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 455'000.- TTC pour les travaux relatifs à la mise en conformité des collecteurs en Zone S de protection du puits « Source Marie ».
Ce préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis municipal no 02/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 57'900.- TTC pour l'achat d'un tracteur pour le service communal de la voirie.
Ce préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis municipal no 03/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 75'500.- pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique relative au Greny dans le but d'assurer un plan de gestion et d'entretien du cours d'eau.
Ce préavis est accepté à une large majorité par 37 voix et 1 abstention.

Bureau du Conseil

Extrait du PV du Conseil communal du 5 avril 2017

Préavis municipal no 05/2017 concernant la cession des actions de Télé-Dôle de la Commune de Commugny au Conseil régional du District de Nyon.
Ce préavis est accepté par 33 voix et 1 abstention.

Préavis municipal no 06/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 de CHF 25'000.- HT pour réinstaurer une tournée mensuelle de collecte des encombrants.
Ce préavis est accepté par 32 voix et 2 abstentions.

Pétition reçue au sujet de la construction de 2 immeubles à la route de l'Eglise.
Une commission ad hoc a été nommée, elle est composée de M. Christian LOWE, Mme Ilona ALONSO, M. René BRAUN, M. Samir VORA et de M. Kokouda AFANOU.

Bureau du Conseil

Infos

Naissances

Félicitations aux heureux parents de :

FERET Adrian né le 10 décembre 2016,
NASCIMENTO DIAS Santiago né le 20 décembre 2016,
DOS SANTOS MATADO Enzo né le 3 janvier 2017,
GRIGORIEVA Taïcia née le 13 janvier 2017,
ZIMMERMANN Jade née le 21 février 2017,
EL KATCHA Alexia née le 27 février 2017.

Mariages

Félicitations aux heureux mariés :

OLESEN PEREZ Tom et ULATE RUVALCABA Dafné, le 26 janvier 2017,
THOMANN Gérald et MASTROMATTEO MABEL Silvana, le 11 février 2017,
FERNANDES Melo Tiago et NASCIMENTO DIAS Ana, le 20 février 2017,
EVRARD Sylvain et NEMESKERI Jessica, le 8 avril 2017.

Décès

Ils/elles nous ont quittés…

DECRÉ Charly, le 5 janvier 2017,
DUFAUX Jean-Pierre, le 5 janvier 2017,
CLARIS André, le 3 février 2017,
LHOMME Claire-Lise, le 9 février 2017,
ROBUCCI Antonio, le 20 février 2017,
BUHOLZER Richard, le 07 avril 2017,
BERGER Nicole, le 15 avril 2017,
MAMIE Jean-Marc, le 16 avril 2017.